

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 novembre 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER (excusée), M. WINLING, M. PREVOT qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL et M. FÉF

M. STEINER, M. WALTER, M. ATZENHOFFER, M. KELLER, M. NEUHARD,
M. CL. KLIPFEL, M. ZINCK, (excusés)

M. FROELICH, M. HERRLE, M. KNOERY, M. GOERICH-MULLER (non-excuses)
M. MOYEMONT (excusé)

DEL. N° 127/2003

OBJET : BUDGET « BATIMENTS D'ACTIVITES »

- VU les compétences de la communauté de communes (*arrêté préfectoral du 22 novembre 2002*) ;
- VU la *délibération n° 82/2003* du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003 approuvant les modifications et la nouvelle rédaction des compétences ;
- VU la *délibération n° 117/2003* du conseil communautaire du 24 novembre 2003 modifiant les compétences de la communauté de communes ;
- VU la *délibération n° 83/2003* du 1^{er} septembre 2003 par laquelle le conseil communautaire approuve le projet de construction d'un hôtel d'entreprises ;
- VU la *délibération n° 103/2003* du conseil communautaire du 23 octobre 2003 décidant de créer un budget annexe « bâtiments d'activités », soumis à TVA, retraçant les dépenses et les recettes relatives à l'hôtel d'entreprises et le cas échéant aux futurs bâtiments d'activités (pépinières, ateliers relais, ...) ;
- VU la *délibération n° 114/2003* du conseil communautaire du 24 novembre 2003 donnant délégation au bureau pour sélectionner le maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises après visite de réalisations et négociation ;
- VU l'avis du bureau en date du 17 novembre 2003 ;
- CONSIDERANT le délai global de paiement,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la proposition de budget annexe « bâtiments d'activités » du président, afin de pouvoir prendre en charge les coûts de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises ;
- vote les crédits d'un montant de 100 000 € en dépenses et recettes d'investissement :
compte 2138 autres constructions (immobilisations corporelles constructions) : 100 000 €,
compte 1641 emprunts : 100 000 €,
au titre du budget annexe « bâtiments d'activités » 2004

Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

